

Luxembourg le 10^e
aoust 1750

A Mr. Mr. COLLIN agent en Cour de S. A. R.
a Bruxelles

.....
..... et s'il y en a partie de vendus prennés ceux qui restent, en les faisant bien emballer et mettre en sureté, pr. que je les fasse chercher lorsque vous m'en aurés fait le detail, et au cas que Lasale les ait tous vendus, envoiés le de ma part a tous les Diables, en lui reprochant qu'il manqué villainement de ma parole

.....
..... Je vous prie Mr de m'envoier par le ier coche ou par la premiere occasion six livres de bon chocola, a six escalins la livre, deux a trois livres dans une pottise de bon tabac rappé, le plus fort que vous pourrez trouver et de vos belles faiances de Bruxelles, de chez Philippe Mambuers, une corbeille de six escalins, deux plats avec leurs terrines a soupe, pr. 4 fl. 11 s. portées en l'état quittancé cy joint que je vous prie de me renvoyer, avec aussy une petite bouteille d'eau rouge pr. la conservation des dens chez le fameux dentiste Cirez, auquel je fais mille complimens, elle sera pr. Mr. ure. Président, vous priant de vous faire paier de ces emplettes de mon argent.

.....
J. H. de Zievel

Une petite lettre nous renseigne sur la couleur de la livrée portée par les gens du baron. Cette lettre est adressée de Luxembourg, 10^e juin 1750

« A Mr. Beaudesson marchand demeurant a fournie-rue
a Metz

« Comme Servais est parti hier d'icy pr. aller a Metz je luy ai
« ordonné d'aller chez vous prendre le drap bleu celeste pr. 5 habits et
« trois manteaux de liverai comme aussi le drap rouge et la dou-
« blure je voudrois faire habiller mes gens avant de me rendre
« a Metz pr. y faire ma cour à Mr. le marechal de Belleille

.....
J. H. de Zievel

Le même jour il adresse à sa soeur Joséphe, à Luxembourg une nouvelle lettre par laquelle il la prie instamment de lui confier les papiers « avant que nous ayons le malheur de perdre notre mere
« mais vous savés combien il y a que je demande inutilement les papiers
« de famille que vous avés entre les mains, pour pouvoir faire le partage
« des biens de nos pere et mere, dont je suis chargé par la coutume
« comme votre aîné, et que sans lesdits papiers, il m'est impossible
« et a qui que ce soit de faire un tel partage juste et raisonnable sans
« conaissance de tous les titres. Ainsi Mille il dependra de vous de me
« remettre avec nos copartageants lesdits papiers sous mon recepissé
« au bas de l'inventaire que vous voudrez bien faire dresser. Si non